



Convention sur la
diversité biologique



2010 Année internationale de la biodiversité

MESSAGE D'AHMED DJOGHLAF, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2010

Égalité des droits, égalité des chances : progrès pour tous

Bien que la Journée Internationale de la Femme apparut pour la première fois à la faveur des mouvements ouvriers actifs vers la fin du XX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe, la Charte des Nations Unies signée en 1945 fut le premier accord international à poser le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cela fait 25 ans que les Nations Unies célèbrent, tous les 8 mars, la Journée Internationale de la Femme. En adoptant sa résolution n° 1977 proclamant une Journée des Nations Unies pour les Droits de la Femme et la Paix dans le Monde, l'Assemblée générale a donné deux raisons à la création de cette journée mondiale de célébration des femmes. Cette résolution visait à : reconnaître que la participation active, l'égalité et l'épanouissement des femmes sont nécessaires pour garantir la paix, le progrès social, la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; et à reconnaître la contribution des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La Convention sur la Diversité Biologique est très attachée à la reconnaissance et à la promotion des rôles complémentaires, mais néanmoins différents, joués par les hommes et les femmes dans la conservation, la célébration et le partage de la biodiversité et a élaboré un Plan d'action concernant l'égalité entre les sexes, le premier du genre dans le cadre d'un accord multilatéral sur l'environnement. Ce Plan définit le rôle du Secrétariat de la Convention en matière de stimulation et d'encouragement des efforts visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à instituer un principe d'égalité des chances, et ce, aux niveaux national, régional et mondial.

Comme l'a reconnu l'Objectif du Millénaire pour le Développement n° 7, la biodiversité est importante pour le bien-être de tous les êtres humains de la planète, maintenant et dans le futur. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement mettent en évidence des rapports incontestables entre l'égalité entre les sexes, la lutte contre la pauvreté, la conservation de la biodiversité et le développement durable. Les rôles joués par les deux genres influent sur les opportunités et les contraintes économiques, sociales, politiques et écologiques rencontrées par les hommes comme par les femmes. La reconnaissance du rôle des femmes en tant que gestionnaires de terres et de ressources est essentielle au succès de la conservation de la biodiversité et de l'emploi durable des ressources biologiques. Par exemple, les agricultrices représentent actuellement entre 60 et 80 % de la production alimentaire totale des pays en développement. Toutefois, les questions de genre sont souvent ignorées dans les processus décisionnels relatifs à l'accès et à l'emploi des ressources biologiques.

Cette Journée Internationale de la Femme revêt une importance particulière pour la Convention, car elle a lieu durant les célébrations de la Journée Internationale de la Biodiversité et la période qui précède les réunions de haut niveau sur la biodiversité prévues lors de la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale qui se tiendra à New York en septembre 2010 et de la 10^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la Convention qui aura lieu à Nagoya en octobre. Alors que nous réfléchissons sur les réalisations de la Déclaration de Pékin, incluons également ces réflexions dans notre approche visant à stopper la perte de diversité biologique, à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être humain.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5